

Communiqué de presse

Assemblées générales des sociétaires des Sociétés Locales d'Épargne de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur

Nice, le 2 juin 2020 – Depuis le début de la crise sanitaire dans notre pays, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur s'est fortement mobilisée pour accompagner ses clients-sociétaires et déployer les mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Dans ce cadre, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur a déjà accordé 2540 prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 326 millions d'euros.

Depuis le début de la crise sanitaire dans notre pays, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur s'est fortement mobilisée pour accompagner ses clients-sociétaires et pour déployer les mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Dans ce cadre, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur a déjà accordé 2540 prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 326 millions d'euros. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur est présente, solide et aussi très engagée dans la solidarité collective, si essentielle, qui se manifeste sur tout le territoire. Cet engagement fait partie depuis toujours des valeurs qu'elle partage avec l'ensemble de ses sociétaires, administrateurs et salariés.

Face aux aléas qui pèsent sur les modalités de sortie du confinement, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur a pris la décision de renoncer à tout rassemblement collectif jusqu'à la fin de l'été.

En conséquence :

- Les représentants des sociétaires se sont réunis en conseil d'administration de société locale d'épargne par visioconférence
- Les assemblées générales des 8 sociétés locales d'épargne se tiendront cette année à huis clos, c'est-à-dire sans la présence physique des clients sociétaires.

Par une recommandation en date du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a demandé à tous les établissements de crédit de reporter le paiement des intérêts aux parts sociales et les engagements irrévocables de verser ces intérêts.

Il sera donc proposé, lors des assemblées générales des sociétés locales d'épargne de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, que l'intérêt sur les parts sociales soit versé le 30 septembre, sauf décision d'interdiction contraire, d'ici là, des autorités bancaires françaises et européennes.

A propos de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur :

La Caisse d'Épargne Côte d'Azur est une banque coopérative au service de sa région. Elle mobilise plus de 1600 collaborateurs, 147 agences au service de près de 1 million de clients, 5 centres d'affaires dédiés aux entreprises, aux collectivités locales, à l'économie sociale, aux organismes de logements sociaux, au SEM et aux professionnels de l'immobilier et 3 centres d'affaires spécialisés, l'un dans le domaine de l'immobilier d'exception, l'autre dans celui de la viticulture et le dernier né qui s'adresse au monde du nautisme et de tous les acteurs de la mer. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur rayonne sur 2 départements, les Alpes- Maritimes et le Var ainsi que sur la Principauté de Monaco. Elle accompagne toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elle privilégie le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. La Caisse d'Épargne Côte d'Azur fait partie du Groupe BPCE, issu du rapprochement des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires.

Contacts presse - Caisse d'Épargne Côte d'Azur

Aurélien Bergerot 04 93 18 40 79 / 06 98 81 27 31
aurelien.bergerot@cecaz.caisse-epargne.fr

Marie-Line Garcia 04 93 18 48 88 / 07 63 63 51 36
marie-line.garcia@cecaz.caisse-epargne.fr

caisse-epargne.fr

 [@CE_Cotedazur](https://twitter.com/CE_Cotedazur)

 [Caisse d'Épargne Côte d'Azur](https://www.facebook.com/Caisse.d.Epargne.Cote.d.Azur)